

Nomenclature à utiliser pour compléter la rubrique « EMPLOI »

- 11 Agriculteurs sur petite exploitation
 - 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
 - 13 Agriculteurs sur grande exploitation
 - 21 Artisan
 - 22 Commerçant et assimilés
 - 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
 - 31 Professions libérales
 - 33 Cadres de la fonction publique
 - 34 Professeurs, professions scientifiques
 - 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
 - 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
 - 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
 - 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
 - 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
 - 44 Clergé, religieux
 - 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 - 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 - 47 Techniciens
 - 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
 - 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
 - 53 Policiers et militaires
 - 54 Employés administratifs d'entreprise
 - 55 Employés de commerce
 - 56 Personnels des services directs aux particuliers
 - 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
 - 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
 - 64 Chauffeurs
 - 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
 - 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
 - 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
 - 69 Ouvriers agricoles
- RETRAITES
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
 - 72 Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - 74 Anciens cadres
 - 75 Anciennes professions intermédiaires
 - 77 Anciens employés
 - 78 Anciens ouvriers
- SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
 - 83 Militaires du contingent
 - 84 Élèves, étudiants
 - 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
 - 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)